



Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°41

Réunion restreinte du : vendredi 24 mai 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT – Seniors

Régional 3

Poule A

20515329 VITRY ES 1 / VINCENNOIS CO 1 du 25/05/2019

Ce match aura lieu à 16h30.

Accord des 2 clubs via Footclubs.

Accord de la Section, ce match n'ayant pas d'incidence sur les montées et descentes (article 10.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).